SAGE Marque-Deûle
Commission Locale de l'Eau

Lundi 23 septembre 2013

Mairie de Fouquières-lez-Lens

Ordre du jour

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE
3. Constitution du Bureau de la CLE
4. Questions diverses

1. Election du Président et des Vice-Présidents

Election du Président

- Rôles:
  - Conduit la procédure d'élaboration du SAGE
  - Préside les réunions de la CLE
  - Signe tous les documents officiels
  - Est assisté par le Bureau de la CLE
  - Représente la CLE dans toutes ses missions de représentation externe

Election du Président

- Seuls les élus votent:
  - Scrutin majoritaire à 2 tours
  - Si aucune majorité au second tour, 3e tour à la majorité relative
  - NB : en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu

→ Candidat(s) déclaré(s): - M. GRIMONPREZ

Election du Président

Proposition d'élection du Président

Mise au vote

Election des Vice-Présidents

- 3 postes:
  - Président les Commissions thématiques
  - Reportent des travaux des Commissions thématiques
  - Assistent le Président dans ses fonctions

Election des Vice-Présidents

- Seuls les élus votent:
  - Scrutin majoritaire à 2 tours
  - Si aucune majorité au second tour, 3e tour à la majorité relative
  - NB : en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu

→ Se sont déclarés candidats: M. CACHEUX (CT1)
M. STASZEWSKI (CT3)
M. BOUCHEZ (CT4)

Election des Vice-Présidents

Proposition d'élection des 3 Vice-Présidents

Mise au vote

2. Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE

Règles de fonctionnement de la CLE

- Modifications proposées:
  - Suppression réglementaire des suppléances, remplacées par la notion de « mandat »
  - Passage de 3 à 4 représentants du collège des usagers au sein du Bureau de la CLE
  - Précision sémantique concernant la Commission thématique n°4 :

*« […] **Commission 4** : développement durable des usages de l'eau.*
La commission sera charge de l'examen des thématiques suivantes :
• Le transport fluvial et ~~la canalisation des cours d'eau~~ l'exploitation des voies d'eau canalisées présentes sur le périmètre du SAGE
• Le tourisme fluvial
• Les activités de sport et de loisirs »

Règles de fonctionnement de la CLE

- Adoption si obtention de la majorité des 2/3 des membres de la CLE

Mise au vote

3. Constitution du Bureau de la CLE

Constitution du Bureau de la CLE

- Rôles:
  - Examine les propositions d'orientation dans le cadre de l'élaboration du SAGE
  - Prépare les dossiers techniques
  - Prépare les réunions de la CLE

Constitution du Bureau de la CLE

- Composition:
  - Président et 3 Vice-Présidents membres de droit
  - 4 membres du collège des usagers
    - Élus par le collège des usagers
  - 3 membres du collège de l'Etat
    - Désignés par le Préfet
    - DDTM du Nord, Agence de l'Eau et DREAL

Constitution du Bureau de la CLE

Proposition d'élection des 4 représentants du collège des usagers

Se sont déclarés candidats:
- **M. FERTELLE (Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais)**
- **Mme VILLERS (Environnement Développement Alternatif)**
- **Mme JOLY (Nord Nature Environnement)**
- **Mme SPRIET (Chambre Régionale d'Agriculture)**

Mise au vote

4. Questions diverses

MARQUE & DEÛLE

sage

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

En partenariat avec :

Lille Métropole

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Noréade
La Régie du SIDEN-SIAN

RÉGION Nord-Pas de Calais

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Nord le Département

USAN